



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 114773

## Texte de la question

M. François Rochebloine demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui indiquer s'il serait envisageable d'accélérer le traitement des infractions au code de la route de manière à réduire les délais qui placent bien souvent les automobilistes en situation d'incertitude. En effet, il n'est pas rare de constater un délai de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant qu'une infraction ne soit notifiée, ce qui ne permet pas aux intéressés de connaître le nombre de points de leur permis de conduire. Il lui demande si on ne pourrait pas envisager de doter chaque automobiliste d'un code lui permettant de consulter de manière informatisée une base de données qui lui indiquerait quasiment en temps réel le nombre de points restant sur son permis.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Rochebloine](#)

**Circonscription :** Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114773

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 2006, page 13539